



Comité RQD  
Reconversion Qualitative Différée du vignoble

THEME : FRANCEAGRIMER

12/09/2019

MISE A JOUR DU 27/09/2021



# FranceAgriMer

“ Un lieu d'échanges, de réflexions stratégiques et d'arbitrage  
pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche. ”

  
FranceAgriMer  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

## **L'historique**

L'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, également appelé FranceAgriMer, est un [office agricole](#) français.

FranceAgriMer est le résultat d'une fusion au 1<sup>er</sup> avril 2009 de cinq offices agricoles.

**l'ONIGC** (ex-office des grandes cultures),

**l'ONIEP** (ex-office des viandes et du lait),

**VINIFLHOR** (ex-office du vin, des fruits et légumes),

**l'OFIMER** (ex-office des produits de la mer)

**l'ONIPPAM** (ex-office des plantes à parfum, aromatiques et médicinales) et du Service des nouvelles des marchés.

Cette fusion a été décidée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques qui vise à répondre aux préoccupations de l'Etat en réduisant les coûts de mise en œuvre des politiques publiques et en améliorant la lisibilité.

## **Les missions**

FranceAgriMer a pour mission d'appliquer, en France, certaines mesures prévues par la [Politique agricole commune](#), et de réaliser certaines actions nationales en faveur des différentes [filières](#) agricoles :

1. « La mise en œuvre des interventions publiques, nationales et notamment des aides de crise - ainsi que des aides communautaires liées aux organisations communes de marché (OCM) ». FranceAgriMer est, à ce titre, agréé en tant qu'organisme payeur du Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA).  
Cet agrément impose le respect de procédures très strictes destinées à sécuriser l'octroi des soutiens européens et fait l'objet de contrôles réguliers et approfondis.  
FranceAgriMer est par ailleurs organisme intermédiaire pour l'instruction et le paiement de certaines aides communautaires dans le secteur de la pêche.
2. « L'appui aux exportateurs au travers d'actions de promotion et de veille sanitaire ». FranceAgriMer intervient pour faciliter l'accès aux marchés internationaux et les négociations SPS par une information des professionnels sur les réglementations techniques (certificats, protocoles sanitaires, établissements agréés, ...), un appui logistique et financier (missions audits étrangères, négociation avec importateurs, experts étrangers en France...) et la promotion du dispositif français de sécurité des aliments.
3. « L'information économique, le suivi de l'ensemble des marchés et des filières agricoles, la conduite d'études prospectives ». L'établissement diffuse ces informations aux pouvoirs publics et aux filières notamment via différents observatoires : l'observatoire des IAA, l'observatoire de la biomasse, l'observatoire des abattoirs et surtout l'observatoire de la formation des prix et des marges dont il assure le secrétariat général,  
« L'animation des filières qui vise à mettre en œuvre de façon concertée l'ensemble des actions de l'établissement au service du renforcement de la compétitivité et du développement des filières ». Cette mission repose avant tout sur l'organisation du

dialogue interprofessionnel dans le cadre des sept conseils spécialisés réunissant l'ensemble des filières.

## **Le fonctionnement**

L'établissement est structuré par mission : cette organisation transverse conserve les compétences et l'expertise sectorielle, favorise une approche multifilières plus globale et facilite l'analyse croisée des filières et des marchés.

Les domaines d'intervention sont les suivants :

Sur les marchés

- Assurer la veille économique et le suivi des marchés.
- Gérer les mesures communautaires de régulation des marchés.
- Alerter en cas de crise.

Pour les filières

- Renforcer l'efficacité économique des filières.
- Mettre en place une politique de développement durable et de qualité.
- Prévenir les risques des filières.

Pour les professionnels

- Aider les producteurs à s'organiser.
- Encourager le dialogue interprofessionnel.
- Contribuer à la coopération technique.

FranceAgriMer est « sous tutelle de l'État », c'est-à-dire qu'il s'agit d'une agence interministérielle, alors que les agences sont le plus souvent rattachées à un seul ministère. Comme elle est aussi dotée d'un conseil d'administration, on peut imaginer que cette tutelle générale plutôt que spécifique soit conçue par le législateur comme donnant davantage de liberté à l'agence

## **La gouvernance**

FranceAgriMer peut être qualifié d'établissement public à gouvernance professionnelle. La gouvernance de FranceAgriMer est assurée par un conseil d'administration et des conseils spécialisés qui comprennent, en majorité, des représentants de la production, de la transformation et de la commercialisation des filières. Ces instances sont présidées par des représentants des organisations professionnelles agricoles, le plus souvent appartenant au collège des producteurs. L'État y est représenté et dispose de la capacité juridique de faire obstacle aux décisions du directeur qui seraient prises à la suite d'un avis de ces instances qu'il ne partagerait pas. (**Voir annexe**)

## **FranceAgriMer de manière pratique**

**Les outils mis à disposition des exploitants**

**Portail des e-services**

FranceAgriMer est doté depuis peu (2013) de e –services. Ces télé procédures permettent les échanges d’informations avec les bénéficiaires en rassemblant tous les e-services sous un portail d’accès unique.

Portail des e-services : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

Plusieurs e-services sont accessibles via le portail :

- **Bois et Plants** permet aux professionnels de la filière pépinière viticole inscrits au contrôle de FranceAgriMer d’effectuer en ligne leurs principales déclarations prévues par la réglementation encadrant la production et la récolte du matériel de reproduction végétative de la vigne, ainsi que certaines demandes adressées aux services territoriaux de
- **Restructuration du vignoble** - Gestion des engagements en plans collectifs permet la saisie des engagements ou avenants des viticulteurs bénéficiant de plans collectifs de restructuration de vignoble, ainsi que la gestion des pièces justificatives et leur transmission à FranceAgriMer. Ce service est utilisé uniquement par les structures collectives gestionnaires des plans collectifs.
- **Viti-investissement** vous permet, à condition d’avoir procédé à votre inscription préalable sur le portail de FranceAgriMer, et le cas échéant avec les mêmes codes d’accès que ceux de *Vitiplantation* ou de *Vitipromotion*, de constituer, puis déposer en ligne votre dossier de demande d’aide aux investissements vitivinicoles.
- **Vitiplantation** est destiné aux viticulteurs. Cette télé procédure permet de demander et délivrer les autorisations de replantation, de plantations nouvelles. Elle permet également la conversion des droits.
- **Vitirestructuration** est destiné aux viticulteurs et permet de déposer des demandes d’aide et de paiement à l’aide à la restructuration du vignoble ainsi que les déclarations préalables à l’arrachage jusqu’au 30 septembre 2019. A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 les déclarations d’intention d’arrachage, de plantation, de replantation et de sur greffage disparaissent. Les démarches à effectuer auprès des douanes (**déclaration d’achèvement des travaux = DAT**) sont à réaliser indépendamment de ce e-service et via le téléservice PARCEL disponible sur produane.  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 l’utilisation du téléservice PARCEL est obligatoire pour les déclarations d’achèvement de travaux d’arrachage, de replantation, de plantation ainsi que les déclarations de modifications de structure.



## **Les relations entre FranceAgriMer et les différentes institutions viticoles**

Les différents acteurs :

- **Les douanes / DGDDI**

Dans le cadre de la viticulture, la production du vin en France est fortement réglementée. Cette réglementation est destinée à garantir un minimum qualitatif et assurer une certaine régulation économique. La douane veille à la bonne application de ces dispositions.

L'exploitant se doit d'y déclarer toutes actions effectuées sur son exploitation en respect avec la réglementation en vigueur (Exemple : achat d'une parcelle ou déclaration de fin de travaux de plantation, déclaration de récolte, arrachages ...). Quelle que soit la catégorie de produits vitivinicoles, les surfaces plantées en vigne font l'objet d'un suivi rigoureux. Ces données sont reprises dans une base informatique prévue par la réglementation communautaire : le CVI (casier viticole informatisé).

Les services viticulture de la Douane assurent la collecte et la gestion de ces données. Ils contrôlent l'exactitude et la cohérence des différentes déclarations, soit sur place, soit à partir des documents. Grâce au CVI, la douane a la possibilité de connaître, en temps réel, les surfaces viticoles potentiellement ou effectivement productives par catégorie et par cépage.

- ***Les caves coopératives***

Une cave coopérative, aussi appelée coopérative vinicole, produit et vend du vin issu des raisins de ses adhérents. Elle effectue en commun les opérations de vinification, de stockage, de vente et, pour beaucoup d'entre elles, de conditionnement.

Elles rassemblent la production de très nombreuses petites exploitations ou d'agriculteurs dont la viticulture n'est pas l'activité principale. A ces petits viticulteurs, la coopération évite la dure confrontation avec un négoce et un circuit de distribution de plus en plus concentrés. Progressivement, les caves coopératives ont pris une part active dans la mise en marché, une évolution qui les a poussées à opérer des rapprochements. Des unions rassemblant les produits de plusieurs caves sont ainsi nées, et quelques SICA (société d'intérêt collectif agricole). Elles sont aujourd'hui près de 60 à intervenir en aval des coopératives et participent activement à l'organisation des marchés. Elles permettent aux caves de mettre en commun des instruments de production, de stockage ou de conditionnement, et d'acquérir une plus grande notoriété sur une gamme de produits plus étendue.

Elles sont représentées notamment au sein du Conseil d'administration de FranceAgriMer. Elles soumettent aussi des stratégies d'actions dans le cadre du Conseil spécialisé.

- ***Les syndicats***

[Un syndicat viticole a pour fonction de représenter les producteurs viticoles. Certains syndicats assurent aussi la gestion d'une Maison des Vins.](#)

Ils sont représentés notamment au sein du Conseil d'administration de FranceAgriMer et jouent un rôle de médiation entre FranceAgriMer et les exploitants lorsque les réglementations évolutives et contraignantes sont mises en place. Elles soumettent aussi des stratégies d'actions dans le cadre du Conseil spécialisé.

- ***L'INAO***

L'Institut national d'appellation d'origine, accompagne les producteurs qui s'engagent dans les démarches de qualité et gère plus globalement les signes d'identification de l'origine et de la qualité pour les produits fabriqués en France.

- ***Les structures collectives – (notamment le Comité Régional RQD)***

Elles assurent un rôle intermédiaire entre FranceAgriMer et les exploitants. Elles sont en charge de la diffusion de l'information et de la réglementation vitivinicole, elle assure la

gestion des dossiers de demande d'aide, de subvention (elles sont garantes de la réussite des mesures mise en place et veille à ce titre que les exploitants fassent toutes les démarches en temps et en heure dans le respect de la réglementation).

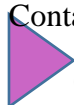
Elles assurent la transmission des dossiers vers FranceAgriMer et peuvent pour certaines assurer le reversement des primes comme le Comité RQD.



## **INFORMATION PRATIQUE**

Service Assistance de FranceAgriMer télé procédure : 01 73 30 25 00

Contact FranceAgriMer montpellier : 04 67 07 81 00 (après-midi)



## **Lexique**

ASP	Agence spéciale de paiement
CVI	Casier viticole informatisé
DAT	Déclaration d'achèvement des travaux
DGDDI	<i>Direction générale des douanes et droits indirects</i>
DRAAF	Directions régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
INAO	Institut national des appellations d'origine
OCM	Organisation commune des marchés
RQD	Reconversion qualitative différée
SICA	Société d'intérêt collectif agricole



# FranceAgriMer

“ Un lieu d'échanges, de réflexions stratégiques et d'arbitrage  
pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche. ”

  
FranceAgriMer  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



CÉRÉALES / FRUITS ET LÉGUMES / HORTICULTURE / LAIT / OLÉO-PROTÉAGINEUX / PÊCHE ET AQUACULTURE



**FranceAgriMer**, Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture, créé en 2009.

**FranceAgriMer** est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.



## Les missions de FranceAgriMer



**FranceAgriMer** éclaire, oriente et accompagne les acteurs des filières.

Ainsi, l'Établissement :

- met en oeuvre des dispositifs de soutiens techniques et financiers, nationaux et européens, et gère des dispositifs de régulation des marchés ;
- assure un suivi des marchés, propose des expertises économiques, mais également techniques par exemple en contribuant à des actions de coopération technique et au développement des filières à l'international ;
- organise le dialogue, la concertation et la mise en oeuvre des politiques publiques en s'appuyant sur des instances dédiées (conseils spécialisés).





PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES / SUCRE / VIANDES BLANCHES ET ROUGES / VINS




## Les chiffres de FranceAgriMer

✓ Pour effectuer l'ensemble de ses missions, FranceAgriMer emploie

  
986 personnes

  
dont 335 en région


✓ Les aides 2018 :


 622 M€ au total ont été versés aux filières de l'agriculture et de la pêche.


 dont 27 % d'aides nationales (aides aux exploitations, expérimentation, aides de crises, etc).


 dont 73 % d'aides communautaires (OCM viti, OCM fruits et légumes, apiculture, etc).

✓ Les données, publications et présentations en 2018 :


 6 M€ environ ont été consacrés à l'acquisition de données et à la réalisation d'études économiques.

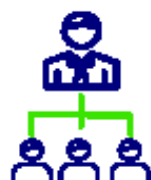
 250 analyses, synthèses et études ont été publiées, largement téléchargées et reprises dans la presse.

 200 présentations d'études ont été faites au sein de FranceAgriMer et en externe, dont 12 conférences lors des principaux salons agricoles annuels.

 100 réunions partenariales de nos instances dédiées à la concertation se sont tenues (Conseils spécialisés, Comités, réunions de travail).

✓ À l'international :

 38 dossiers d'accès au marché des pays tiers ont été solutionnés avec 20 pays concernés.



## L'organisation de FranceAgriMer

Christine Avelin  
Directrice générale



Direction  
générale



Véronique Borzeix  
Directrice générale adjointe